

Règlement intérieur à dater et signer lors de votre inscription paraphé en bas de chaque page par vos initiales avec mention lu et approuvé.

PAIEMENT COTISATION

La cotisation quel que soit le mode de règlement choisi est due dans sa globalité (chèques donnés d'avance). L'échelonnement de paiement est une facilité de paiement.

VALIDITE

Les abonnements annuels et carte de 10 cours sont nominatifs, non transférables et non remboursables. Ils sont valables pour la saison d'inscription en cours. Les cartes de 10 cours sont valables pour une durée de 4 mois.

INCAPACITE

En cas d'incapacité de la pratique (certificat médical), l'adhérent bénéficiera d'un report de son abonnement (valable uniquement pour les abonnements annuels) équivalent au temps d'absence de la saison en cours sur la saison suivante. Aucun remboursement ne sera effectué. Aucune dérogation ne sera faite.

DROIT A L'IMAGE

Pour des besoins promotionnels et ponctuels, certains cours et soirées sont susceptibles d'être filmés afin de promouvoir les activités du studio sur les réseaux sociaux et site web.

EQUIPEMENT

L'adhérent s'engage à venir avec une paire de chaussures propres adaptées à son activité :

- soit des chaussures de danses pour les danseurs,
- soit une paire de baskets pour le fitness,
- soit des chaussettes antidérapantes pour le Pilates,

à usage unique de la salle pour des raisons d'hygiène et de respect du matériel mis à votre disposition (parquet, trampoline).

L'élève ne doit pas venir avec sa paire aux pieds directement depuis l'extérieur.

COURS DE DANSE ET PASSAGE AU NIVEAU SUPERIEUR

Apprendre à danser peut parfois prendre du temps en fonction des capacités de chacun. Ainsi le passage au niveau supérieur sera soumis à l'autorisation du professeur garantissant ainsi un niveau homogène des cours afin que chacun puisse danser dans de bonnes conditions.

CONTENU DES COURS

Seuls les professeurs sont garants du contenu de cours, ils sont susceptibles de vous proposer des cours techniques mais également pratiques afin de vous assurer une progression effective. Par ailleurs pour des besoins inhérents au studio (démonstration, gala), le contenu peut évoluer et n'entrave en rien l'apprentissage. Ils ne peuvent en aucun cas être remis en question.

REGLES DE BIEN SEANCE

Le respect de chaque adhérent et du corps enseignant est une valeur fondamentale au sein du studio. Ainsi, la promotion d'activités concurrentes, la remise en question de la pédagogie et contenu de cours, l'atteinte à la bonne séance du cours et du groupe, un comportement inadapté envers un adhérent ou professeur ne sera pas toléré.

RADIATION

Le professeur sera le garant du règlement. **Le non-respect de celui-ci entraînera l'exclusion automatique et définitive** de l'adhérent afin de garantir la sérénité des professeurs et adhérents du studio.

Nom/Prénom :

DATE /SIGNATURE (paraphé et mentionné « lu et approuvé »)